

## STYLO ENTRETIEN

<b>REF</b>	<b>COULEUR</b>	<b>UTILISATION</b>
<b>A60252</b>	STYLO ORANGE	LUBRIFIANT
<b>A60253</b>	STYLO JAUNE	HUILE ROULEMENT
<b>A60254</b>	STYLO GRIS	LUBRIFIANT ENGRENAGE
<b>A60255</b>	STYLO MARRON	GRAISSE ETANCHEITE
<b>A60256</b>	STYLO BLEU	FREIN FILET MOYEN
<b>A60257</b>	STYLO ROUGE	FREIN FILET PERMANENT

La conception originale du stylo le rend facile à transporter et permet une application sans contact avec la peau. Vous gardez les mains propres et votre espace de travail également. Quelques gouttes suffisent pour une application précise et une économie de produits.

**PRÉCAUTIONS D'UTILISATION** : Lire et suivre les recommandations du fabricant. Portez des vêtements de protection comme décrit ci-dessous. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Gardez le stylo fermé lorsqu'il n'est pas utilisé sinon le produit et le pinceau d'application risquent de sécher.

**CONSEILS D'HYGIÈNE GÉNÉRALE** : Se laver rapidement si la peau rentre en contact avec le produit. Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser si vous vous en êtes mis dessus.

**PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE** : Conserver à l'écart des matériaux incompatibles (voir section plus bas). Aucune recommandation particulière.

**CLASSE DE STOCKAGE** : Stockage non spécifié.

**PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE** : Des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées si une évaluation des risques indique qu'un contact oculaire est possible. Les équipements de protection individuelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes à la norme européenne EN166. À moins que l'évaluation n'indique qu'un degré de protection plus élevé est requis, les lunettes de sécurité doivent être bien ajustées.

**PROTECTION DES MAINS** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible. Le gant le plus adapté doit être choisi en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de passage du matériau du gant. Pour protéger les mains des produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN374. Compte tenu des données spécifiées par le fabricant des gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et les changer dès qu'une détérioration est détectée. Des changements fréquents sont recommandés.

**AUTRES PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS** : Des chaussures appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

**MESURES D'HYGIÈNE** : Prévoir un bassin oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. De bonnes procédures d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Des examens médicaux industriels préventifs doivent être effectués. Avertir le personnel de nettoyage de toute propriété dangereuse du produit.

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Une protection respiratoire conforme à une norme approuvée doit être portée si une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Assurez-vous que tous les équipements de protection respiratoire sont adaptés à l'usage prévu et portent le marquage « CE ». Vérifiez que le respirateur est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches filtrantes à gaz et combinées doivent être conformes à la norme européenne EN14387. Les masques respiratoires complets avec cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN136. Les respirateurs demi-masque et quart de masque avec cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN140.

**CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE** : Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**MATÉRIAUX À ÉVITER** : Aucun matériau ou groupe de matériaux spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit pour produire une situation dangereuse.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : Gaz ou vapeurs nocifs. Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Produits fabriqués à Taiwan

Importés et distribué par Sn Europarm - 72200 La Flèche - [info@europarm.fr](mailto:info@europarm.fr)